



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Direction Régionale Tensift Atlantique Marrakech

Examen de Fin de Module, Formation Initiale
Année 2013-2014

Filière : TSGE 1^{ère}

Barème : / 40

Niveau : TS

Durée : 3h00 (٩٥٥ ١١٤١).

Intitulé du module : Comptabilité générale : Opérations courantes

THEORIE :

1° Indiquez les comptes de gestion à utiliser : (2 pts)

Affirmations	Réponses
Paiement de la taxe sur les véhicules	
Facture d'un colloque sur la comptabilité suivi par le comptable salarié de l'entreprise	
Abonnement à une revue	
Règlement de l'achat d'un fonds de commerce par effets sur deux ans	

2° Cocher la bonne réponse : (4 pts)

Le dividende est :

- ☐ une part du capital de l'entreprise
- ☐ le revenu des actions
- ☐ le revenu d'une obligation

Les titres de participation sont :

- ☐ Des titres conservés moins d'un an
- ☐ Des valeurs de placement
- ☐ Des titres durables à plus d'un an

Un billet de fonds est :

- ☐ Un compte du passif circulant
- ☐ Un compte des dettes de financement
- ☐ Un compte de trésorerie passif

L'escompte des effets de commerce est

- ☐ une réduction accordée par l'entreprise
- ☐ un crédit de trésorerie
- ☐ une avance de fonds par le client

PRATIQUE :

Exercice 1 (18 pts):

L'entreprise ALAMI a réalisé au cours du mois de mars les opérations suivantes :



- 3/3/07 : Alami adresse à Riad la facture n° 106 suivante : HT : 15000, remise 3%, Port forfaitaire HT 600, TVA 20%, emballages 50 boîtes à 25 Dh l'une. Règlement dans 40 jours.
- 5/3/07 : Alami règle en espèces PC n° 15 : des fournitures de bureau 1800, diverses revues spécialisées 2600.
- 8/3 : Riad retourne à Alami des marchandises non conformes 15 boîtes pleines HT 5000. Avoir n°26. Alami paie en espèces PC n° 60 le transport pour ce retour à sa charge 456 TTC (TVA 14 %)
- 12/3/07 : Alami règle par chèque bancaire n°612, 24 000 DH TTC, relative à l'achat de 3 bureaux achetés le 15/5/05.
- 15/3/07 : Riad retourne à Alami les boîtes vides restantes qui sont reprises à 80% du prix de consignment. Avoir n° 30.
- 26/3/07 : Alami adresse à Riad la facture suivante N° 108 HT 13000, escompte 2 %, TVA 20 %, règlement par lettre de change n° 23 au 15 avril.
- 29/3/07 : Alami reçoit de sa banque l'avis de débit n°55 relatif à l'achat de 1000 actions (TVP) « BAHJA » (valeur nominale 100) libérées de ¼ au cours de moitié au cours de 60 DH l'une. Commission 1%, TVA 10%.

Montant de la transaction 1000 x 60	
Commission 1%	
TVA / Commission 10%	
Net à votre débit	

Travail demandé : Etablir les corps des factures et enregistrer chez Alami

Exercice 2 : (16 pts)

Les opérations effectuées par la société SIVTA en octobre 2008 sont les suivantes, on vous demande d'établir les corps des factures et de les comptabiliser :

Dates	Opérations
2/10	Vente de marchandises à crédit au client ASMA, facture n° 3/104, brut 50 000, remise 5 %, escompte 1%, TVA 20 %, payé le port en espèces (pièce de caisse n° 300) : 800 HT, TVA 14 % mais à la charge du client
3/10	ASMA règle la facture n° 3/104 comme suit : ▪ 20000 par billet à ordre n°840, échéance fin novembre ▪ 15000 par endossement d'une traite n° 702 à l'ordre de SIVTA détenue sur son client RAMI au 28/10 ▪ le reste par chèque n° 0025
15/10	Remise à l'escompte de la traite n° 702. le même jour la Sté reçoit le bordereau d'escompte : escompte 12 %, commissions 50 DH.
17/10	Importation d'une machine de production qui a généré les frais suivants : ▪ prix d'achat 50000 HT, TVA 20 % payé par chèque n°53 ▪ droits de douane : 700 DH payés par chèque n° 54 ▪ transport par ONCF : 5000, TVA 14 % payé par chèque n° 55
20/10	Achat de marchandises 30000, TVA 20 %, emballages consignés 1000. (facture n°458) fournisseur TADILI
30/10	L'effet n° 702 est retourné par la banque, impayé, accompagné d'un avis de débit comprenant des commissions de 80 DH, TVA 10 %. L'entreprise annule l'effet n° 702 en mettant les frais à la charge du client ASMA.

